



nendazpanorama

N° 132 | AOÛT 2021

sommaire

NENDAZ ENSEMBLE

Personnel enseignant: les départs et les engagements.....	2
Informations pour les classes primaires.....	3
Informations pour les élèves du cycle d'orientation.....	5
Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz.....	5
Règlement en matière d'absence.....	6
Structure d'accueil pour les enfants.....	7
Canapé forestier à Haute-Nendaz.....	7
Plan de scolarité 2021-2022.....	8
Horaires des transports scolaires.....	9
Orientation scolaire et professionnelle.....	10
Bourses d'études.....	11
Les activités de l'Association de parents d'élèves.....	12
Une priorité dans notre école: la lutte contre la violence et le harcèlement.....	13
Apprendre le français.....	13
Information sur la fourniture de l'eau potable..	14
Ces Nendards qui s'illustrent: Dominique Bourban.....	16
Bilan positif du centre de vaccination de Nendaz.....	17
Nomination d'un nouveau teneur du cadastre.....	17
Bonne retraite à Freddy Fournier.....	18

NENDAZ POLITIQUE

Les décisions de l'Assemblée primaire.....	19
--	----

NENDAZ BOUGE

Rénovation de la passerelle sur le bisse de Saxon.....	21
La patinoire de Haute-Nendaz retrouvera la glace.....	22
Les rendez-vous du Nind'Art.....	22

NENDAZ PRATIQUE

Mémento.....	24
--------------	----

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Déléze



edito

par Gaëlle Perrier

Si l'année 2021 reste marquée par le Covid-19, elle a été pour ma part, l'occasion d'intégrer le Conseil Communal et la vie politique nendette. J'ai le privilège aujourd'hui de présider la commission Enseignement et Formation professionnelle.

Les efforts mis en place pour appliquer les plans de protection, durant cette période de crise sanitaire, ont permis à l'ensemble des écoles de Nendaz/Veysonnaz de passer une année scolaire en toute sécurité, en échappant aux fermetures des classes. Je tiens à remercier tous les acteurs sur le terrain qui ont œuvré sans relâche pour réussir à maintenir la continuité pédagogique. Merci également aux élèves, à qui on a demandé rigueur et distanciation sociale, à l'âge où les liens sociaux constituent un axe important de leur vie et de leur formation.

Malgré une économie au ralenti, l'institution scolaire, un des piliers de notre société, continue fort heureusement à fonctionner. En particulier, un nouvel équipement informatique de premier ordre, avec tablettes et ordinateurs portables, permet d'introduire en douceur et en souplesse les nouvelles technologies dans l'enseignement.

Quant aux enfants de l'UAPE et des écoles ils profiteront, dès cet été, d'un canapé forestier aménagé à Haute-Nendaz, au lieu-dit Tsatéa. Construit par Ecoforêt, en collaboration avec des

élèves du cycle d'orientation, il permet l'organisation de journées récréatives, éducatives et ludiques en plein air. MERCI.

Un air nouveau souffle sur les équipes d'intervenants scolaires. Marie-Cathy Constantin nous quitte, après avoir œuvré à la direction des écoles primaires durant plus de 13 ans, en accomplissant un énorme travail et en gérant des dossiers difficiles. Nous la remercions chaleureusement et lui souhaitons une retraite bien méritée, pleine de joie, de nouveaux projets et du rire de ses petits-enfants. Un départ annonce une arrivée, nous souhaitons ainsi la bienvenue à Marilyne Praz qui prend le poste d'adjointe de direction pour l'ensemble des centres scolaires. Marilyne est un visage familial de notre commune, son expérience d'enseignante spécialisée sera fort utile dans sa nouvelle fonction et sa sensibilité lui permettra de rester attentive à chacun. Du nouveau également du côté du secrétariat avec Natacha Follonier qui secondera Anne-Marie Arona dans ses activités. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur leurs compétences.

Durant cette nouvelle législature, la commission scolaire doit faire face à plusieurs défis. L'entretien et la remise aux normes de nos infrastructures scolaires en font partie, ce sera par exemple le cas avec la construction

future de deux salles de classe supplémentaires à la Biolette. Nous suivrons également de près le projet ambitieux du futur cycle d'orientation et de ses nouveaux espaces qui offriront aux élèves et aux enseignants un cadre toujours plus favorable à l'apprentissage. Des projets sont également en cours dans le domaine du suivi et de l'accompagnement des apprentis. L'important est d'éviter le décrochage scolaire afin d'amener les élèves à trouver leur voie et construire les bases de leur ave-

nir dans un environnement exigeant, certes, mais bienveillant. Tenter d'écrire une chronique lorsque l'on est fraîchement élue relève d'un exercice périlleux. Inutile de vous dire que les défis sont nombreux, mais que j'ai la chance de m'y atteler avec une équipe formidable. Je vous invite à passer en revue ce Nendaz Panorama qui livre toutes les informations concernant les horaires des différentes écoles de la commune, ainsi que les nombreuses activités attractives et

intéressantes proposées par l'association des parents d'élèves (APENV) que vous pouvez rejoindre à tout moment. À noter que les illustrations de cette édition servent également de trame à une chasse au trésor organisée par l'APENV en collaboration avec Nendaz Tourisme. Merci pour votre confiance et, Covid oblige, serrons les dents et serrons-nous les coudes. Bel été!

Gaëlle Perrier
Conseillère communale



personnel enseignant: les départs et les engagements

par Marie-Cathy Constantin et Sonia Délèze

Cette rentrée scolaire marque le départ de deux enseignantes et l'engagement de quatre nouvelles. L'adjointe à la direction des écoles, Marie-Cathy Constantin, prend sa retraite et passe le flambeau à Maryline Praz.

Les départs

Deux enseignantes quittent leur poste au cycle d'orientation de Basse-Nendaz:

- Erica Borloz, après 3 ans comme professeure d'anglais au cycle d'orientation, a choisi de réorienter sa carrière en tant que formatrice à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).
- Muriel Porcellana prend sa retraite après avoir enseigné durant 19 ans les travaux manuels au cycle d'orientation.

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles les remercient vivement pour leur fidélité, leur engagement, leur motivation et leur professionnalisme.

Les engagements

Pour compléter l'équipe pédagogique, les personnes suivantes ont été désignées:

En qualité d'enseignantes primaires:



Stéphanie
Neuffer © DR



Kathleen
Bourban © DR

En qualité d'enseignantes au cycle d'orientation:



Ingrid
Hoche pied © DR



Samantha
Charbonnet © DR

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la Direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes. ■

Changement d'adjointe à la direction des écoles

Marie-Cathy Constantin prend sa retraite en septembre. « Enseignante depuis 1983 à Nendaz et nommée en 2008 au poste d'adjointe à la direction des écoles, elle a créé, organisé, façonné et structuré la direction primaire de notre école », explique Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles de Nendaz et Veysonnaz. Marie-Cathy Constantin a, dans un premier temps conservé, quelques heures d'enseignement avant de se consacrer pleinement à cette fonction dès 2013. Si elle a aimé durant des années voir la lumière s'allumer dans les yeux de ses élèves lorsqu'ils comprenaient de nouvelles notions, elle s'était réjouie du second souffle donné à sa vie professionnelle. « Être adjointe à la direction permet de voir les situations de manière globale et d'avoir du recul, de prendre le temps de réfléchir, alors que face à une classe, il faut être dans la réaction immédiate », souligne-t-elle. Et d'expliquer : « Il s'agit en fait de faire en sorte en amont que les conditions soient optimales pour que l'année scolaire se passe au mieux tant pour les élèves que pour les enseignants. »

Les tâches sont donc très variées, de la gestion administrative et du matériel, en passant par du soutien aux professeurs et de l'écoute des inquiétudes des parents, par l'engagement du personnel et les remplacements jusqu'à l'organisation d'actions de prévention, d'activités culturelles et sportives, de la photo de classe ou encore de l'intervention de l'infirmière scolaire. Marie-Cathy Constantin a apprécié collaborer avec tous ses collègues enseignants, « de véritables professionnels très investis dans leur travail », que ce soit avec les plus jeunes qui apportent de nouvelles idées ou les plus anciens riches en expériences. Son plan pour la retraite ? « Tout simplement profiter des cadeaux de la vie et de mon temps libre pour faire ce que j'aime. »

Maryline Praz lui succède dès cette rentrée scolaire à la suite de sa nomination par le Conseil communal en séance du 22 avril dernier. Au bénéfice d'un diplôme d'enseignement enfantin et primaire, elle a exercé plusieurs années dans d'autres écoles. Puis, ayant obtenu son diplôme en enseignement spécialisé, elle a ensuite œuvré dans plusieurs centres scolaires de Nendaz et de Veysonnaz tant en primaire qu'au cycle d'orientation. Travaillant au côté des enseignants, elle a souvent été sollicitée lors de la recherche et de la mise en place de pistes pédagogiques motivantes pour accompagner des élèves en difficulté. « Nous pourrons compter sur une personne qualifiée, passionnée par sa profession et dévouée. Par ailleurs, sa connaissance de tous les degrés lui permettra d'assurer la cohérence des mesures d'aide proposées à nos élèves sur l'ensemble de leur scolarité », s'est réjoui Pierre-Michel Bagnoud.



Marie-Cathy Constantin passe la main à Maryline Praz au poste d'adjointe à la direction des écoles. © Sonia Déléze

informations pour les classes primaires

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Numéro de téléphone des centres scolaires

- Aproz : 027 289 58 06
- Baar : 027 289 58 07
- Basse-Nendaz : 027 289 58 08
- Haute-Nendaz : 027 289 58 09
- La Cure à Haute-Nendaz :
027 289 58 10
- Veysonnaz : 027 207 18 30



Horaires des classes

Nous vous rendons attentifs au fait que les enfants doivent être présents dans la cour d'école au plus tard, au moment de la sonnerie.

• Pour les élèves de 1H et 8H scolarisés à...

	APROZ	HAUTE-NENDAZ	BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ
Sonnerie	8 h 10	8 h 20	8 h 00	8 h 25	8 h 10
MATIN					
Début des cours	8 h 15	8 h 25	8 h 05	8 h 30	8 h 15
Récréation	9 h 45	9 h 55	9 h 35	10 h 00	9 h 45
Fin des cours	11 h 35	11 h 45	11 h 25	11 h 50	11 h 35
Sonnerie	13 h 25	13 h 35	13 h 15	13 h 35	13 h 25
APRÈS-MIDI					
Début des cours	13 h 30	13 h 40	13 h 20	13 h 40	13 h 30
Récréation	15 h 00	15 h 10	14 h 50	15 h 10	15 h 00
Fin des cours	16 h 05	16 h 15	15 h 55	16 h 15	16 h 05
Jours de congé	Les 1H ont congé les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi toute la journée. Les 2H ont congé le lundi matin et le mercredi toute la journée. Les 3H et 4H ont congé le mercredi toute la journée. Les 5H, 6H, 7H et 8H ont congé le mercredi après-midi.				

Les enseignants

En rouge : enseignants titulaires.

Bâtiment de la Cure à Haute-Nendaz

- 1H-2H: **Elisabeth Maillard**
- 1H-2H: **Mélanie Crettenand** et à déterminer

École de Haute-Nendaz

- 3H: **Murielle Délèze** et Kathleen Bourban
- 4H: **Anne Lang** et Nathalie Fragnière
- 5H: **Julien Fragnière** et Paola Nogueira
- 6H: **Fabrice Fournier** et Fabienne Lathion
- 7H: **Fabienne Lathion** et Fabrice Fournier
- 8H: **Paola Nogueira**, Délèze Fanny et Fragnière Julien
- Cours AC&M: Céline Guntern
- Cours d'appui pédagogique intégré: Céline Darioli
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Kyra Jordan
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer
- Études dirigées: Paola Nogueira
- Médiatrice: Paola Nogueira

École de la Biolette à Basse-Nendaz

- 1H-2H: **Cynthia Meunier**
- 1H-2H: **Patricia Délèze**
- Les élèves de 2H de la classe de Patricia Délèze sont regroupés les après-midis avec les élèves de 2H de la classe de Mme Cynthia Meunier.
- 3H: **Lauriane Demierre**
- 4H: **Marie-Antoinette Glassey** et Patricia Délèze
- 5Ha: **Annick Rosales de la Rosa**
- 5Hb: **Evelyne Fragnière** et Svetlana Zelenovic Bijelic
- 6H: **Mélanie Theytaz**, Laura Fournier et Lionel Dumoulin

- 7Ha: **Oriana Joly** et Stéphanie Neuffer
- 7Hb: **Kémya Freysinger** et Oriana Joly
- 8H: **Lionel Dumoulin** et Mélanie Theytaz
- Cours AC&M: Laureline Hache et Ingrid Hoche pied
- Cours d'appui pédagogique intégré: Stéphanie Carruzzo
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Joana Bernardo et Stéphanie Neuffer
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer
- Études dirigées: à déterminer
- Médiatrice: Laureline Hache

École d'Aproz

- 1H-2H: **Christelle Maytain** et Emmanuelle Corbaz
- 1H-2H: **Amélie Pignat**
- 3H: **Jean-Denis Lathion** et Christelle Maytain
- 4H: **Anne Clerc** et Marie-Françoise Pitteloud
- 5H-6H: **Alain Bornet** et Kémya Freysinger
- 7H: **Bastien Aymon**
- 8H: **Marie-Cécile Praz** et Fanny Délèze
- Cours AC&M: Laureline Hache, M-Cécile Praz et Christelle Maytain
- Cours d'appui pédagogique intégré: Céline Darioli
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer
- Études dirigées: Christelle Maytain
- Médiatrice: Laureline Hache

École de Baar

- 1H-2H: **Joëlle Fournier** et Delphine Bonvin
- 3H-4H: **Morgane Fournier** et Valentine Bouille
- Cours d'appui pédagogique intégré: Stéphanie Carruzzo
- Soutien pour les élèves allophones: à déterminer

- Cours AC&M: Ingrid Hoche pied
- Médiatrice: Laureline Hache

École de Veysonnaz

- 1H-2H: **Nathalie Fragnière** et Valentine Bouille
- 3H-4H: **Janine Délèze** et Marilyne Favre
- 5H-6H: **Aude Fragnière**, Karyn Fournier et Kathleen Bourban
- 7H-8H: **Jérôme Fournier**, Karyn Fournier, Céline Guntern et Kahtleen Bourban
- Cours AC&M: Céline Guntern et Ingrid Hoche pied
- Cours d'appui pédagogique intégré: Marilyne Favre
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Barbara Luisier Meilland
- Etudes dirigées: Valentine Bouille
- Médiatrice: Marilyne Favre

Éthique et culture religieuse

Dès la rentrée scolaire 2021-2022, tous les élèves sont astreints à suivre le cours d'éthique et culture religieuse. Les dispenses pour ce cours ne seront plus accordées.

Dans les classes de 2H à 8H, les cours d'éthique et culture religieuse sont assurés par:

- Joëlle Bornet
- Nadia Fendrych
- Martin Fendrych
- Jean-Philippe Glassey
- Anne-Lyse Métrailler
- Zuzanna Michaud
- Monique Palazzo
- Félicien Roux

informations pour les élèves du cycle d'orientation

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

Numéro de téléphone du cycle d'orientation à Basse-Nendaz

- 027 289 58 02

Horaire des classes

- Matin : 7 h 53 à 11 h 26
- Après-midi : 13 h 50 à 16 h 20

Professeurs titulaires

- 9co1 : Romain Délèze
- 9co2 : Elodie Bagnoud
- 9co3 : Wilson Zenhäusern
- 9co4 : Valérie Romailier

- 10co1 : Elodie Praz
- 10co2 : Sébastien Verstrepen
- 10co3 : Vinciane Glassey

- 11co1 : Vincent Bollin
- 11co2 : Caroline Lathion

Professeurs

- Anabelle Crettenand
- Ingrid Hochepped
- Jacques Broccard
- Manu Praz
- Michel Wicki
- Samantha Charbonnet

- Stéphanie Freville-Thouly
- Petra Stupnovà
- Yvan Fournier

Enseignement spécialisé

- Denise Lecorre

Soutien

pour les élèves allophones

- Wilson Zenhäusern

Médiateur

- Vincent Bollin

direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

www.nendaz.org/jeunesse-formation

Directeur

Pierre-Michel Bagnoud, 079 515 15 10

Adjoints à la direction des écoles

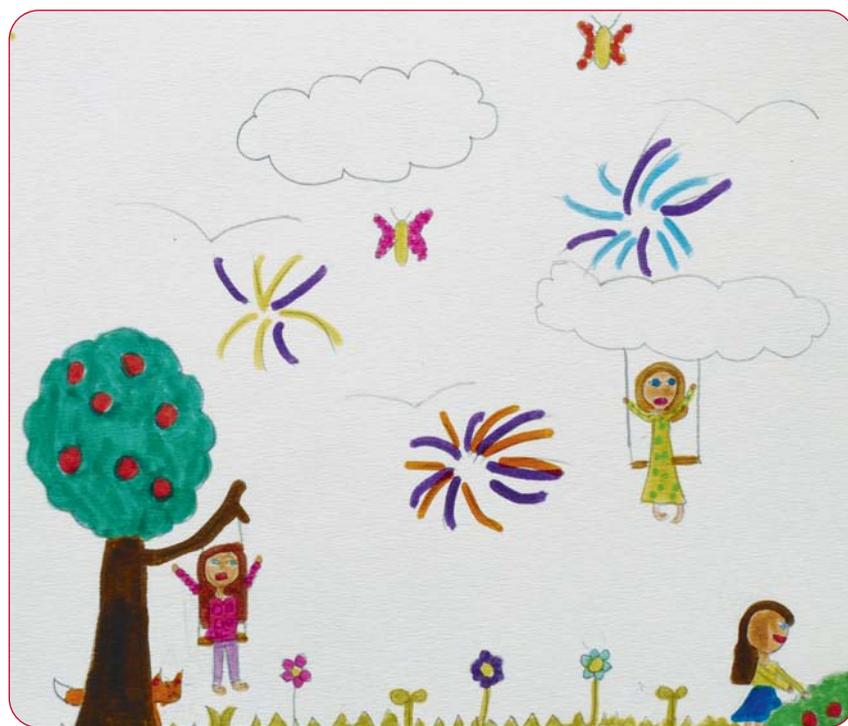
- Caroline Lathion, 078 686 05 54
- Maryline Praz, 079 733 02 71
- Jérôme Fournier, 078 751 52 50

Secrétariat

- Anne-Marie Arona
027 289 58 02
079 505 24 70
anne-marie.arona@nendaz.org
- Natacha Follonier, 027 289 58 02
natacha.follonier@nendaz.org

Orientation scolaire

Isabelle Dettwiler-Lorétan
027 289 58 19
isabelle.dettwiler@admin.vs.ch



Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'inscrire sur la base de données ISM de l'Etat du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/>.

Patrouilleurs

Véritables anges gardiens de nos enfants, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des plus jeunes lorsqu'ils traversent des routes à fort trafic. Les patrouilleurs scolaires, totalement bénévoles, méritent notre gratitude. Ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. Un grand merci pour leur dévouement sans faille!

règlement en matière d'absence

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

Le point sur les périodes durant lesquelles aucun congé ne pourra être accordé et sur le règlement valaisan concernant les congés durant la scolarité obligatoire.

Le service de l'enseignement veut permettre à nos enfants de commencer et de finir ensemble chaque période scolaire; c'est pourquoi nous éviterons scrupuleusement toute anticipation ou prolongation des vacances prévues dans le plan de scolarité, vacances qui sont par ailleurs suffisamment longues pour que chaque famille puisse y trouver le temps nécessaire au voyage.

Une exception cette année: le jeudi 23 décembre 2021 pour permettre aux familles ayant des membres à l'étranger de se rassembler pour Noël.

D'autre part, les mois de décembre et de juin sont des périodes importantes pour l'évaluation des apprentissages scolaires.

La direction des écoles recommande d'éviter toute demande de congé durant ces périodes.

Cet avis repose sur les considérants suivants:

- l'école est obligatoire de la 1H à la 11CO,
- les plans de scolarité annuels sont connus à l'avance et permettent une planification des vacances en famille hors des jours d'école,
- les mois de décembre et juin sont synonymes d'évaluations de fin de semestre et d'examen cantonaux,
- la dernière semaine d'école est réservée aux corrections des dernières épreuves, aux obligations administratives, au rangement et à des acti-

vités particulières importantes pour permettre aux élèves de vivre des moments plus conviviaux.

Toutes les demandes de congé exceptionnelles, pour de justes motifs, de plus d'une demi-journée, doivent être adressées à la direction des écoles par courrier postal ou par mail le plus tôt possible.

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (*voir encadré*). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire » fait foi.

Ce que dit la loi

SECTION 3: DISPENSES, CONGÉS ET ABSENCES

Art. 9 Fréquentation des cours

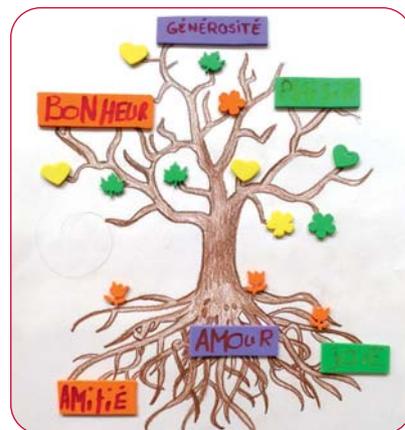
- 1 La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire.
- 2 Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

Art. 10 Congés

- 1 Des congés individuels peuvent être accordés pour des motifs fondés:
 - a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée;
 - b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective;
 - c) par l'inspecteur, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire;
 - d) par le département au-delà d'une année scolaire.
- 2 Les demandes écrites sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la direction des écoles. Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.
- 3 Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
- 4 Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

Art. 11 Absences

- 1 En cas d'absence imprévue, les parents avertissent au plus tôt la direction selon les procédures définies par l'établissement. Un certificat médical peut être exigé par la direction d'école si l'absence due à la maladie ou à un accident est supérieure à trois jours. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
- 2 Les enseignants signalent au plus tôt à la direction d'école toute absence constatée dans leur cours.
- 3 Toute absence injustifiée est passible de sanction.



structures d'accueil pour les enfants

L'UAPE Le Nend'Jardin de Nendaz compte trois structures d'accueil pour les écoliers de 1H à 8H à Aproz, Basse-Nendaz, Haute-Nendaz, ouvertes de 6 h 30 à 18 h 30. Les élèves du cycle d'orientation sont accueillis à la cantine scolaire du CO qui est une structure indépendante.



Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions:

- uape.direction@nendaz.org
- 027 289 58 20
(ne pas appeler entre 12 h et 14 h)
- www.nendaz.org/uape



L'UAPE la Bricoline de Veyonnaz accueille les enfants scolarisés de 6 h 45 à 18 h 45 durant toute l'année scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions:

- labricoline@netplus.ch
- 027 565 94 64
- <http://www.veyonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil/creche-et-uape-la-bricoline>

canapé forestier à Haute-Nendaz

Un canapé forestier a été aménagé à Haute-Nendaz, un projet mené par l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et porté par sa responsable Nathalie Baumgartner en collaboration avec la Direction des écoles de Nendaz et Veyonnaz.

Un canapé forestier est une sorte de cabane circulaire sans toit faite de branchages empilés. Il est le lieu de rassemblement où les enfants se sentent en sécurité, d'où partent les explorations et d'où sont initiées les activités.

Le lieu-dit Tsatéa, accessible facilement à pied depuis l'UAPE et l'école de Haute-Nendaz, a été choisi pour l'installation du canapé forestier. Ce dernier a été construit par Ecoforêt assisté par une vingtaine d'élèves du cycle d'orientation qui s'étaient portés volontaires pour donner un coup de main. Le terrain a été gracieusement mis à disposition par Marie-Thérèse Michelet et par l'hoirie Fabien Fournier. Un grand merci à eux!

Le canapé forestier permet désormais à l'UAPE d'organiser des demi-journées ou journées en plein air les mercredis ainsi que durant les vacances. La responsable de l'UAPE ainsi qu'une éducatrice ont suivi une formation sur le thème « Pédagogie par la Nature ». Elles y ont découvert de nombreux outils (jeux éducatifs et ludiques, activités créatrices, cuisine) pour animer des activités en forêt qu'elles sont aujourd'hui heureuses de pouvoir mettre en pratique. Les enfants apprécient tout particulièrement ces journées dehors qui sont l'occasion de jouer ensemble et de développer leur

imagination. Le canapé forestier est aussi à disposition des enseignants durant les périodes scolaires pour des leçons sur et par la nature.

L'occupation de cette place est réservée durant les jours de semaine aux différentes structures de la commune en lien avec l'enfance (UAPE, écoles, crèches).

Durant le week-end, cette place est libre. Il est donc possible d'en profiter à condition de garder ce lieu si précieux en bon état, de le laisser propre, de ne pas faire du feu à l'intérieur de l'enceinte du canapé forestier et d'emporter ses déchets avec soi. Nous comptons sur le respect de chacun!



Des élèves du cycle d'orientation ont participé, sur une base volontaire, à la réalisation de ce canapé forestier sous la houlette d'Ecoforêt.



Un lieu de rassemblement pour les enfants au cœur de la forêt. © Commune de Nendaz

plan de scolarité 2021-2022

2021

	AOÛT				
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	
Sa	7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29

	SEPTEMBRE			
	6	13	20	27
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26

	OCTOBRE			
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24

	NOVEMBRE				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

	DÉCEMBRE			
	6	13	20	27
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26

Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés

Jours fériés

Journées école

Demi-journées école

2022

	JANVIER				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	
Sa	1	8	15	22	29
Di	2	9	16	23	30

	FÉVRIER			
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27

	MARS			
	7	14	21	28
	1	8	15	22
	2	9	16	23
	3	10	17	24
	4	11	18	25
	5	12	19	26
	6	13	20	27

	AVRIL				
Lu	4	11	18	25	
Ma	5	12	19	26	
Me	6	13	20	27	
Je	7	14	21	28	
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	30
Di	3	10	17	24	

	MAI				
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	31
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	
	6	13	20	27	
	7	14	21	28	
	1	8	15	22	29

	JUIN				
	6	13	20	27	
	7	14	21	28	
	1	8	15	22	29
	2	9	16	23	30
	3	10	17	24	
	4	11	18	25	
	5	12	19	26	

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire : 168

horaires des transports scolaires

Primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
HAUTE-NENDAZ								
Télécabine	0758		1158		1300		1627	
Station	0800		1156		1302		1625	
Village	0805		1151		1308		1620	

SACLENTSE

Bouillets	0800			1205	1315			1645
Bisse d'en bas	0805			1200	1320			1640
La Rinde	0807			1158	1322			1638
Bifurcation Siviez	0810			1155	1325			1635
H-N Village (école)	0815			1150	1330			1620

BASSE-NENDAZ / BAAR

Sornard	0740		1145		1255			1615
La Poya	0745		1140		1300			1610
Basse-Nendaz (cour)	0755		1130		1310			1600

Condémines	0730		1155		1250			1625
Moralla	0740		1145		1300			1615
Fey	0745		1150		1305			1620
Basse-Nendaz (cour)	0755		1130		1315			1600

	5H-8H	3H-4H						
Baar	0745*	0820	1150	1155	1255	1330	1615	1615
Brignon	0750	0813	1140	1200	1300	1325	1620	1610
Bioleys	0745			1205	1245	1320	1625	
Beuson	0753	0810	1135	1205	1305	1320	1625	1605
Basse-Nendaz	0758		1130	1210	1310		1630	1600

*Arrêt postal devant le Bargeot

FEY (POUR LES ÉLÈVES DE BIEUDRON ET DE COR)

Bieudron	0755		1150		1310		1620	
Cor	0755		1150		1310		1620	
Aproz	0805		1140		1320		1610	

Cycle d'orientation*

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0725	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0732	1151			1334	1644	
Sornard		0734	1149			1338	1642	
Saclentse	0737		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0744	0744	1139		1321	1345	1632	

LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ

Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	

BAAR - BASSE-NENDAZ

Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	

BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ

Bieudron		0710	1210		1305		1705	
Aproz		0722	1200		1320		1652	
Fey		0731	1138		1331		1638	
Basse-Nendaz		0740	1130		1340		1630	

VEYSONNAZ STATION - CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ

Veysonnaz station		0725	1155		1310		1655	
Clèbes		0730	1150		1315		1650	
Veysonnaz		0735	1145		1320		1645	
Basse-Nendaz		0745	1135		1330		1635	

* Chaque élève du cycle d'orientation reçoit un abonnement annuel valable pour toutes les courses postales à l'intérieur du territoire communal.

Les horaires peuvent varier de quelques minutes en fonction des conditions météorologiques et/ou de la circulation. De plus, les enfants devraient être à l'arrêt de bus deux minutes avant les horaires mentionnés.

orientation scolaire et professionnelle (OSP)

par Isabelle Dettwiler Loretan, Permanence OSP du CO Basse-Nendaz

Lorsque l'école a repris normalement ou presque en août dernier, nous aurions pu appréhender l'effet sur les élèves de cette expérience sans école au printemps 2020. En fin d'année, nous constatons que grâce au soutien des parents, au suivi de l'orientation et à l'intense travail des enseignants qui ont jonglé toute l'année scolaire 20-21 entre élèves en quarantaine, en maladie et élèves en présence, nos jeunes libérés de la scolarité obligatoire ont réussi à obtenir une solution intéressante pour la prochaine rentrée.

À l'avenir, il est certain que le numérique sera toujours dans leur vie, car du chantier au magasin en passant par les arts, les médias et les bureaux, tous les métiers ont de plus en plus « quelque chose à faire » sur un ordinateur. Notons par exemple la nouvelle ordonnance de formation pour l'apprentissage dans la vente (gestionnaire de commerce de détail) qui, dès la rentrée 2021, sera tournée vers l'acquisition de compétences théoriques et pratiques en accord avec cette évolution numérique.

Le cycle d'orientation (CO) de Nendaz, pour moi, est un avant-gardiste en matière d'apprentissage avec tablette ou ordinateur portable. Ce choix ingénieux permet à nos jeunes de se fami-

liariser avec l'outil informatique et ses exigences précises, sa logique et ses possibles qui dépassent largement l'aspect ludique déjà connu par quelques élèves.

Pour aller dans le même sens, l'Etat du Valais, par le Service de l'enseignement, a soutenu la création du nouveau cours d'éducation des choix au CO en collaboration avec l'Orientation scolaire et professionnelle, afin que la version finale soit numérisée et accessible en ligne aussi aux parents pour le suivi de leur enfant. Ainsi dès la rentrée, les élèves de 9 CO pourront découvrir ce nouveau moyen d'enseignement et faire évoluer peu à peu leur compétence décisionnelle jusqu'à leur sortie du CO.

Les défis continuent. La réalité économique implique des mises à jour du système de formation à tous les échelons. La permanence du CO Nendaz persévère avec enthousiasme à soutenir le processus de choix des élèves et leur compréhension des nouvelles filières. La collaboration motivante avec les enseignant-e-s et la direction du CO, ainsi que l'ouverture des entreprises de la commune à accueillir nos jeunes pour un rallye-découvertes des métiers, en stage ou en apprentissage est une source renouvelée d'énergie et d'inspiration pour la conseillère en orientation que je suis.

Choix des élèves libérés de la scolarité à notre connaissance en juin 2021

Parmi les 55 élèves en fin de scolarité obligatoire, 1 a décidé de poursuivre sa scolarité au CO, 1 en immersion dans le Haut-Valais, 1 sera en préapprentissage et 1 élève opte pour Action Jeunesse.

19 élèves se sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes :

- 8 élèves : Collège, voie directe vers les universités
- 7 élèves : École de culture générale (ECG), options maturité spécialisée Santé, Social, Enseignement
- 4 élèves : École pré-professionnelle (EPP), bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude

À noter que 13 élèves ont choisi de se rendre au collège à la fin de la 10 CO.

5 élèves choisissent une formation en école de métier (semestres en école, semestres pratiques)

- 2 élèves : École de commerce (EC), avec maturité professionnelle économie
- 2 élèves : École des métiers (EMVs- EPTM, école professionnelle technique et des métiers)
- 1 élève : École professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC)

27 élèves préfèrent un apprentissage dual (principalement chez un patron, AFP en 2 ans; CFC 3 ou 4 ans)

- | | |
|---|--|
| • 1 : Agent d'exploitation | • 2 : Employée en intendance |
| • 2 : Agricultrice | • 1 : Installateur électricien |
| • 1 : Assistante en soin et santé communautaire | • 1 : Maçon |
| • 1 : Boucher | • 1 : Mécanicien en maintenance auto |
| • 4 : Charpentier | • 1 : Mécatronicien utilitaire |
| • 2 : Constructeur de route | • 1 : Menuisier |
| • 1 : Dessinatrice en architecture | • 1 : Planificateur électricien |
| • 1 : Dessinatrice en construction industrielle | • 1 : Plâtrier à sec |
| • 1 : Dessinatrice en génie civil | • 1 : Spécialiste en communication hôtelière |
| • 2 : Employée de commerce | • 1 : Technologue en production chimique et pharmaceutique |

Mes vœux de succès à chacun-e.

bourses d'études

Des bourses d'études et des prêts d'honneur sont accordés par le Canton et par la Fondation Pestalozzi, aux jeunes dont les parents n'ont pas les moyens de financer leur formation.

Fondation Pestalozzi

Pour qui ?

- Avoir moins de 30 ans au moment du dépôt de la demande (et moins de 35 à la fin de la formation).
- Avoir grandi et effectué sa scolarité obligatoire dans une région de montagne en Suisse.

Pour quel type de formation ?

- La formation doit être reconnue par la Confédération. Les formations dans des écoles privées sont uniquement soutenues si une formation dans une école publique est impossible ou plus coûteuse.
- Bourse pour la formation initiale et pour les formations qui s'inscrivent dans son prolongement jusqu'à l'obtention du diplôme de master au degré tertiaire.
- Prêts sans intérêts pour les formations complémentaires (examen professionnel (EP) et un examen professionnel supérieur (EPS), brevet d'avocat, doctorat, études postgrades).

Prochains délais ?

- 18 août 2021
- 6 octobre 2021

Contact ?

Si vous souhaitez faire une demande de bourse Pestalozzi ou tout simplement vous informer davantage, vous

pouvez prendre contact avec Valérie Guanella, assistante sociale auprès du CMS régional Sion-Hérens-Conthey site de Nendaz au 027 289 57 14 ou à valerie.guanella@cms-smz.ch.

Canton

Pour qui ?

L'Etat du Valais alloue des allocations, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation, à la formation elle-même et le perfectionnement.

Une aide peut également être accordée pour des reconversions professionnelles. Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, une demande de bourse est conseillée.

Pour quel type de formation ?

Des aides à la formation peuvent être accordées pour les filières de formation suivantes à la condition que les formations délivrées soient reconnues :

- la fréquentation d'une classe de l'enseignement secondaire dans une autre région linguistique ou dans une structure sport-arts-formation ou de préapprentissage

- la préparation à la formation, à la condition qu'elle débute après l'achèvement de la scolarité obligatoire ainsi que les mesures de transition reconnues par le canton
- les formations préparatoires obligatoires pour accéder à une formation du secondaire II ou du degré tertiaire, ainsi que les programmes passerelles
- la formation du secondaire II (général et professionnel)
- la formation tertiaire
- les cours de langue.

Prochains délais ?

- jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'année scolaire complète ou pour le semestre d'automne
- jusqu'au 30 avril 2022 pour le semestre de printemps.

Contact ?

Le formulaire de demande et une brochure d'informations peuvent être téléchargés sur le site Internet du Canton du Valais : www.vs.ch/bourses. Il y est également possible d'effectuer sa demande directement en ligne via un guichet virtuel.

Les personnes qui auraient besoin d'un appui pour remplir ces documents peuvent contacter le CMS régional Sion-Hérens-Conthey site de Nendaz au 027 289 57 14. ■



les activités de l'association de parents d'élèves

par l'Association des parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz

L'Association de parents d'élèves de Nendaz et Veysonnaz (APENV) a été créée afin de construire des liens entre l'école et la famille. Elle proposera différentes activités durant l'année scolaire 2021-2022.

L'APENV collabore avec la direction des écoles et les enseignants afin de relayer les préoccupations des parents, de recueillir des suggestions, d'informer, d'organiser des activités pour les enfants et les adultes.

L'association vous propose plusieurs activités pour l'année scolaire 2021-22:

- À la suite du succès de l'atelier proposé en juin, une journée « Réveille le loup qui est en toi » est proposée pour les 11-16 ans à Basse-Nendaz le dimanche 29 août. Information et inscription : apenv@outlook.com. Pour les parents intéressés, une session de self-défense sur 5 jeudis soirs sera organisée aux Iles à Sion dès le 26 août. Information et inscription : apenv@outlook.com.
- Lors de l'année 2020 une distribu-

tion de pommes a été organisée dans tous les centres scolaires. Suite aux retours positifs des enfants et des enseignants, nous allons à nouveau proposer cette action.

- Cette année, l'association a collaboré avec l'office du tourisme afin de proposer une chasse au trésor durant l'été (*voir encadré*). Cette aventure positive sera reconduite pour une autre activité en 2021-2022.
- Pour les enfants plusieurs ateliers vont être mis sur pied, pour tous les âges, tout au long de l'année : contes de Noël, rallye de Pâques, promenade le long des bisses...
- Pour les parents, nous espérons pouvoir, cette année, proposer une conférence.
- Une surprise sera organisée en fin d'année pour les membres.

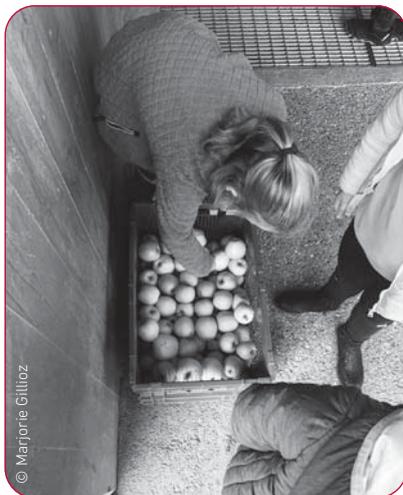
Des changements peuvent intervenir suivant les conditions sanitaires.

Devenir membre

Si vous souhaitez être tenu informé des activités de l'APENV et soutenir ses actions, n'hésitez pas à en devenir membre (cotisation de 30.- par famille). Vous bénéficierez également d'un tarif préférentiel sur les activités payantes.

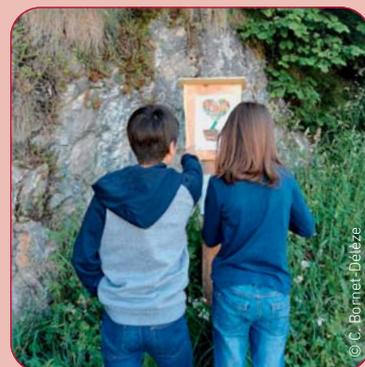
Pour toutes questions ou inscriptions, un e-mail : apenv@outlook.com.

Suivez-nous aussi sur Facebook en cherchant « APENV ».



Chasse au trésor à Haute-Nendaz

Ce printemps, l'APENV a proposé à tous les enfants scolarisés de la commune de participer à la création d'une balade remplie de bonnes énergies. Une soixantaine d'enfants ont ainsi envoyé dessins ou textes sur le thème un « monde de demain porteur de joie, de retrouvailles, de partage, de liberté, de nature et de solidarité ». L'APENV a ensuite collaboré avec Nendaz Tourisme pour la mise en place d'une chasse au trésor élaborée à partir de toutes ces très jolies œuvres. Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez toujours la découvrir en famille sur le chemin des sculptures. Il vous suffit de télécharger votre carnet d'aventure sur www.nendaz.ch/famille ou de passer le chercher à Nendaz Tourisme. Ensuite, les enfants sont invités à répondre aux questions en observant les dessins. Une fois leur mission accomplie, ils reçoivent un petit cadeau à Nendaz Tourisme. Cette balade est conseillée aux 5-12 ans et le temps de marche est estimé à une heure.



une priorité dans notre école : la lutte contre la violence et le harcèlement

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

Prévenir le harcèlement scolaire et, le cas échéant, intervenir au plus vite, est essentiel et demande l'implication de tous les acteurs de l'école, des élèves aux enseignants, en passant par les parents et la direction des écoles.

Apprendre à l'école demande de la part de chaque élève de l'attention. Il est malheureusement des situations qui rendent impossible cette implication. Le maître ou la maîtresse peut bien dispenser la meilleure des leçons, l'enfant qui a subi des insultes ou des moqueries à la récréation n'en retiendra rien. Et celui qui a peur du coup qu'il recevra probablement à la sortie n'en entendra rien non plus.

L'aspect si sournois du harcèlement rend sa détection très difficile. C'est toujours dans le dos de l'adulte que cela se produit. Voilà la première utilité des préventions organisées dans nos classes : rendre chacune et chacun conscients que « ce n'est pas normal », que c'est grave et inacceptable.

Nous avons ainsi élargi les actions de prévention de la violence afin de les étaler sur l'ensemble de la scolarité de nos élèves : les médiatrices interviennent désormais aussi dans les classes primaires. L'action « T'as où l'respect » sur la communication non-violente, organisée en collaboration avec l'Association des parents, a concerné les élèves de 7^e,

8^e et 9^e. L'action « Patouch » sur l'auto-défense a bénéficié aux élèves de 5^e et de 10^e, et les médiatrices sont en train de former des élèves « gilets verts » pour augmenter la sérénité sur les cours de récréation.

La prochaine étape verra dès cet automne la formation de « groupes d'intervention » dans chacune de nos écoles, composés des membres de la direction, des médiatrices et médiateur ainsi que d'enseignant.e.s volontaires, pour accompagner les agresseurs comme les agresseurs vers la résolution du conflit et l'apprentissage des comportements sociaux adéquats. Ainsi, nous serons une part importante du personnel enseignant à suivre la nouvelle formation proposée par la HEPvs sur « le Harcèlement entre élèves et l'intervention en milieu scolaire ».

Parallèlement, une enquête auprès des enfants, des enseignants et des parents sera menée pour évaluer la situation et les ressentis, afin de cibler au mieux notre action. Car si un enfant victime, confronté à la peur, ne peut profiter

de l'enseignement dispensé en classe, un enfant agresseur ne parvient pas à développer les compétences d'empathie nécessaires à une vie sociale équilibrée.

Intervenir à bon escient et le plus rapidement possible pour protéger nos enfants implique d'être formés, mais aussi informés. C'est pourquoi la collaboration de tous, et en particulier de vous, parents, est indispensable. Mieux vaut une intervention de trop pour un fait de peu d'importance qu'un enfant qui souffre pendant des semaines ou des mois. Nous vous encourageons donc à signaler au plus vite aux enseignant(e)s vos préoccupations qui seront ensuite relayées au groupe d'intervention. Le processus mis en place pourra ainsi être activé immédiatement.

Minimiser l'ampleur et les dégâts du phénomène social que représente le harcèlement par un partage de préoccupation de la part de tous les acteurs de l'école nous permettra d'améliorer encore la qualité du climat de vie et d'apprentissage dans nos centres scolaires.

apprendre le français

par Nathalie Zanardini, déléguée à l'intégration pour la Commune de Vétroz

Apprendre la langue est le début de toute intégration ! Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu à Vétroz, Ardon et Conthey toute l'année. Les cours sont ouverts aux résidents du district de Conthey, donc également aux résidents de la Commune de Nendaz.

Les élèves peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1 h 30.

Du lundi soir au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les personnes puissent se débrouiller dans la vie de tous les jours.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible

financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 100.-.

Vous êtes intéressé-e-s par les cours de français ? Vous pouvez vous inscrire pour l'année scolaire 2021-2022. Les prochains cours démarreront début septembre !

Pour s'inscrire

• Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet des communes participantes : www.nendaz.org/cours-francais

• ou contactez M^{me} Nathalie Zanardini par téléphone au 027 345 37 85 ou par mail à nathalie.zanardini@vetroz.ch (présence le mardi et le jeudi)



information sur la fourniture de l'eau potable en 2020

par le Service des eaux

Qualité de l'eau

Conformément à l'art. 275 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires le distributeur d'eau a le devoir d'informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau distribuée sur son territoire.

L'eau de pré-réseau

Les eaux des sources peuvent être consommées sans traitement. Les eaux du torrent Bé, de la Printse de Tortin et du barrage de Cleuson nécessitent par contre obligatoirement un traitement avant d'être consommées.

Les sources produisent 32% de la consommation totale. La majeure partie des besoins est fournie par les eaux brutes captées au torrent de Bé et à la Printse de Tortin. Ces apports représentent 58% de la consommation totale.

Les eaux du barrage de Cleuson sont également utilisées pour couvrir le solde de nos besoins. La part des eaux du barrage s'élève à 10% de la consommation totale.

Traitement de l'eau

Les eaux brutes font l'objet d'un traitement à la station de Pramounet dans

la région de Tortin. Cette station a été conçue pour une capacité de traitement de 125 litres/seconde par 5 voies de traitement de 25 litres/seconde chacune. Le principe de fonctionnement est le suivant : l'eau est d'abord filtrée et débarrassée des impuretés solides par des filtres à sables de diverses granulométries. Cette eau est ensuite mélangée à de l'ozone (O₃) qui est un puissant désinfectant qui ne reste pas présent dans l'eau et n'altère donc pas son goût.

L'eau du réseau

L'eau qui est produite par la station de traitement de Pramounet correspond aux critères de qualité pour l'appellation eau potable. Cette eau traitée est introduite dans le réseau de distribution et mélangée à différents paliers avec l'eau naturelle des sources.

Structure du réseau public de distribution de l'eau potable

La distribution de l'eau potable est organisée en quatre grands secteurs correspondants aux rives droite et gauche de la Printse et du village d'Aproz selon le schéma présenté ci-dessous.

Un réseau alimente les localités de Siviez, Planchouet, Bleusy, Saclentse, Haute-Nendaz, Fey et Condémines. Il s'agit de la distribution de la rive gauche de la Printse. L'eau provient de la station de traitement de Tortin et de diverses sources captées dans ce même secteur.

Un deuxième réseau alimente la rive droite inférieure de la Printse : les villages de Beuson, Basse-Nendaz, Brignon et Baar sont alimentés par des eaux de source (Grangettes, Meina et Combire).

Le troisième réseau dessert la rive droite supérieure de la Printse : les villages de Clèbes, Verrey, la zone touristique de la Tschouille et du Magrappé, ainsi que les mayens au-dessus de Verrey. Cela grâce aux sources de la Meina, de Combire et du Fini.

Le dernier réseau dessert le village d'Aproz. Le captage et la fourniture de l'eau jusqu'au réservoir communal de Dzerdi, pour les besoins domestiques sont assurés selon convention par Aproz Sources Minérales SA qui prélève cette ressource au lieu-dit Aven sur la rive droite du Rhône.

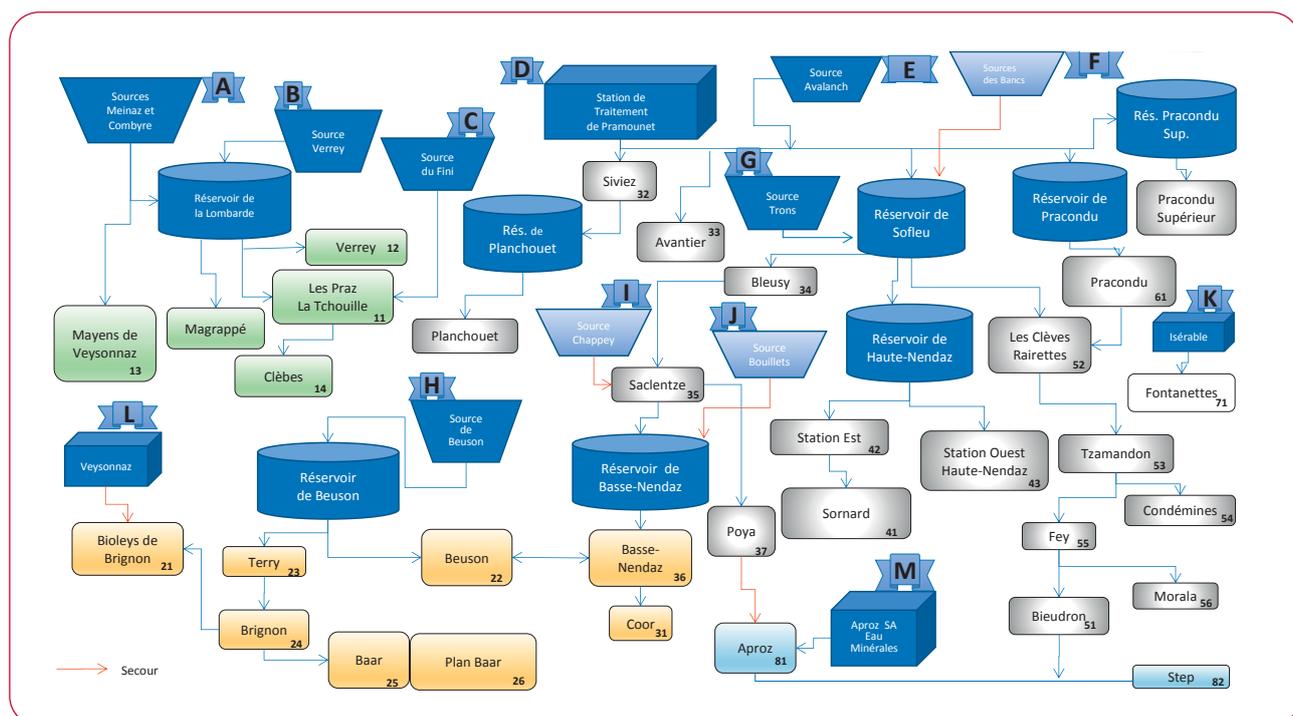


Schéma de distribution.

Qualités microbiologiques

Les analyses microbiologiques révèlent la contamination de l'eau par des micro-organismes (bactéries, virus, protozoaires, etc.). Certains d'origine naturelle (sol, eau), comme les germes mésophiles, sont sans danger pour l'homme et sont tolérés dans une certaine mesure. D'autres, comme les *Escherichia coli* et les entérocoques sont indicateurs d'une contamination par des matières fécales d'origine humaine ou animale. Leur mise en évidence permet de supposer la présence d'autres bactéries plus dangereuses et susceptibles de provoquer des maladies graves.

Ces analyses sont effectuées de manière méthodique tout au long de l'année. Les prélèvements sont effectués selon un protocole précis et transmis pour analyse au laboratoire cantonal. Pour les années 2019 et 2020 aucune non-conformité n'a été observée.

Qualité chimique

L'eau peut contenir des particules en suspension ou des éléments chimiques dont il convient de vérifier la teneur afin de maîtriser les risques d'altération de la santé des consommateurs. C'est ainsi que la turbidité (une eau trouble est une eau trouble), la teneur en substances minérales dissoutes et cations, la présence de pesticides ou d'arsenic est analysée. En cas d'anomalie, des mesures qui peuvent aller jusqu'à l'interruption de fourniture sont prises.

Dureté de l'eau

Tout le monde, une fois ou l'autre, a constaté qu'avec une eau fortement minéralisée, il était difficile de faire

mousser du savon et que, par chauffage, cette eau abandonnait un dépôt important au fond d'une casserole. Les composés responsables de ces phénomènes sont les bicarbonates de calcium et de magnésium principalement. Une eau qui en contiendra beaucoup sera appelée «très minéralisée» ou «très dure».

L'unité de dureté est généralement le degré Français. Un degré Fr. correspondant à 10 mg/litre de carbonate de calcium. On peut ainsi classer les eaux selon les différentes catégories suivantes (*dureté totale, degrés français*):

- eau très douce = 0-7 °F
- eau douce = 7-15 °F
- eau moyennement dure = 15-25 °F
- eau assez dure = 25-32 °F
- eau dure = 32-42 °F
- eau très dure = > 42 °F

Plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques et plus il faut augmenter le dosage des lessives. Pour les villages de la rive droite, soit Basse-Nendaz, Beuson, Brignon, Baar, Clèbes, Biolleys de Brignon et Verrey, la dureté totale est de 12°F. Il s'agit d'une eau douce.

Pour les villages de la rive gauche, soit Haute-Nendaz, Sornard, Saclentse, Fey, Bieudron, la dureté totale avoisine les 5°F. Il s'agit d'une eau très douce.

Pour le village d'Aproz la dureté totale avoisine les 25°F. Il s'agit d'une eau moyennement dure.

Teneur en nitrates

Les nitrates sont des sels d'azote. Ils parviennent dans l'eau principalement par l'épandage d'engrais chimiques. Des

teneurs élevées en nitrates sont nuisibles à l'organisme humain. La législation tolère jusqu'à 40 mg de nitrates par litre d'eau potable. À Nendaz, la teneur en nitrates se situe entre 1,2 et 4,4 mg/l.

Commentaire

L'eau du robinet permet d'étancher votre soif, d'apprêter vos repas et d'assurer votre hygiène à chaque instant. Elle vous accompagne dans vos activités ménagères quotidiennes. Le Service des eaux applique les normes strictes de la législation suisse sur les denrées alimentaires pour vous garantir une qualité d'eau irréprochable.

Le service des eaux en bref

- Effectif: 3 personnes
- Sources captées: 31
- Capacité station de traitement des eaux de Pramounet: 125 litres/seconde
- Réservoirs > 50 m³ / chambres coupe pression 20-50 m³: 18 / 13
- Stations de pompage / chambres réducteurs: 3 / 50
- Conduites de distribution d'eau potable: 195 km
- Bornes hydrantes pour la défense incendie: 364
- Nombre de bâtiments raccordés: 4256
- Nombre de clients: 5347
- Consommation annuelle 2020: 1'754'525 m³

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des travaux publics: Administration communale, Service des travaux publics, route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz, 027 289.58.73, travauxpublics@nendaz.org.

Analyse chimique

Principaux village déservi				Rive droite supérieur	Rive droite inférieur	Rive gauche	Aproz
				Mayen de Veysonnaz Verrey Clèbes Les Praz La Tchouille	Beuson Brignon Baar Basse-Nendaz Coor	Siviez Bleusy Saclentse Poya Basse-Nendaz Station Haute-Nendaz Sornard les Clèves Pracondo Prachavio Condéminnes, Fey Bieudron	Aproz, Champolline, Crétalla, Step de Bieudron
Min							
Max							
Echantillons N° de 2021				21-58820	21-40695	21-69283	21-84695
300	Conductivité (à 20°C)	pS/cm		262	245	85	569
301	pH		6.8 8.2	7.9	8.1	7.7	7.7
304	Dureté totale	°F		14.49	13.61	4.5	29.9
305	Dureté carbonatée	°F		11.60	12.47	4.2	17.3
306	Calcium	mg/l		41.08	26.61	14.5	92.5
307	Ammonium	mg/l	0.1	< 0.05	> 0.05	< 0.05	< 0.05
310	Chlorures	mg/l	250	0.6	0.6	0.3	
311	Sulfates	mg/l	50	36.9	17.6	3.2	
312	Nitrites	mg/l	0.1	< 0.01	< 0.01	< 0.01	< 0.01
313	Nitrates	mg/l	40	1.2	1.4	1.3	
314	Oxydabilité au permanganate	mg/l					
337	Magnésium	mg/l		10.6	17.3	2	
355	Sodium par HPLC-IC	mg/l	200	1.9	2.9	0.8	
356	Potassium par HPLC-IC	mg/l	5	0.9	0.8	0.2	

ces Nendards qui s'illustrent: Dominique Bourban

Dominique Bourban a reçu un mérite culturel de la Commune de Nendaz pour son dévouement sans compter pour la culture nendette.



Dominique Bourban. © Jean-Pierre Guillermin

Il y en a qui, adolescente, affiche des postes de leurs groupes de musique, elle leur préférerait alors déjà les peintres. Si elle aime se mettre derrière un pinceau, ces yeux s'illuminent véritablement lorsqu'elle parle d'expositions visitées ou d'artistes rencontrés. Même pour une néophyte des arts, il est impossible de rester insensible face à tant d'enthousiasme!

Dominique Bourban voit en l'art un outil d'épanouissement personnel mais surtout un prétexte à la rencontre et au partage. Elle est aujourd'hui présidente du Nend'artistes et co-présidente du Nind'Art.

Est-ce que l'art vous attire depuis votre plus jeune âge ?

Oui, cette passion s'est imposée à moi d'elle-même. Elle ne vient pourtant pas de mon entourage familial. À Nendaz, durant l'été, beaucoup d'enfants étaient occupés à ramasser les framboises. Mais nous, nous avions très peu de framboisiers. Du coup, j'avais du temps. J'avais reçu une belle boîte de crayons de cou-

leurs et je m'occupais en dessinant. Vous vous souvenez des carnets-souvenirs dans lequel chaque enfant de la classe faisait un dessin? Moi j'avais tendance à remplir toutes les pages vides!

Vous êtes donc passionnée de peintures. Mais aussi d'autres formes d'art ?

J'écoute beaucoup de musique. D'ailleurs, j'adore inviter des musiciens pour des concerts au Nind'Art. Et j'aime beaucoup aussi la littérature. Mon premier livre a été une véritable révélation et je m'en souviens encore. J'avais 7 ans, j'avais attrapé la scarlatine et étais donc confinée seule dans ma chambre. Ma tante m'avait envoyé par la poste « Les malheurs de Sophie ».

Cet attrait pour les arts a continué à se développer à l'âge adulte...

À la vingtaine, j'ai déménagé à Lausanne. Je travaillais dans l'administratif un peu par défaut car à l'époque on disait qu'il fallait se trouver « un vrai métier ». Dans la capitale vaudoise, j'ai découvert le plaisir de visiter des expo-

sitions, les occasions étant beaucoup plus nombreuses qu'en Valais, ce qui n'a fait que nourrir ma passion.

Vous êtes ensuite revenue à Nendaz. Votre passion ne vous quitte cependant toujours pas...

Sûrement pas! Il y a toujours beaucoup d'artistes à Nendaz, regroupés en différentes associations au fil du temps. Durant une dizaine d'années, j'ai été propriétaire de la galerie du Mont-Calme. J'ai eu énormément de plaisir à travailler avec des artistes, à les aider à se mettre en valeur et à leur donner un coup de pouce. C'est vraiment une branche qui n'est pas reconnue à sa juste valeur. J'ai ensuite pris la présidence de l'association Nend'artistes, qui compte aujourd'hui 74 membres, et la co-présidence du Nind'Art. J'ai donc toujours l'immense plaisir de côtoyer de nombreux artistes et de participer à la mise sur pied d'expositions.

Que reste-t-il du plaisir que vous aviez enfant à dessiner? Vous mettez-vous toujours aussi derrière le pinceau ?

Je me suis mise à la peinture en 2007 sous la direction de Michel Stucky. Il m'avait alors demandé ce que je souhaitais peindre et je lui avais répondu des vignes. Je n'ai toujours pas réussi cette aquarelle que j'avais alors en tête! J'ai aussi suivi des cours avec Pierre de St-Léonard. Peindre me met dans un état proche de la méditation. Le temps file sans que je m'en aperçoive. J'aime aussi beaucoup le travail en groupe avec mes amies peintres, élaborer un projet, partager des idées pour arriver « parfois » à un résultat assez satisfaisant je crois...

Avez-vous d'autres passions ?

Oui, entre autres la nature et les voyages, mais toujours dans un esprit de partage et de rencontres. C'est le contact qui m'anime, même dans l'art. Aller voir une exposition est surtout intéressant à mes yeux pour comprendre la démarche de l'artiste, tenter de trouver qu'elle a été sa porte d'entrée dans la toile, etc. Et c'est encore mieux si

l'artiste lui-même ou un spécialiste est présent pour donner son éclairage, et surtout j'aime «l'autre» ce qui me fait avancer dans ma légende personnelle.

Qu'est-ce qui vous inspire ?

Je suis inspirée par ce que je vois, par ce qui m'entoure, par les montagnes... Tout à coup, un élément que je n'avais encore jamais remarqué jusqu'ici ressort du paysage face à moi ; je m'émerveille d'un petit détail. Le but n'est alors pas pour moi de reproduire exactement ce qui m'a inspirée, mais d'en tirer l'essentiel, de mettre sur la toile mon ressenti, de saisir l'instant. J'aime tout ce temps de préparation plus que l'œuvre finie. Les voyages sont aussi pour moi une source infinie d'inspiration. Lorsque je pars à l'étranger, j'emporte un carnet de voyage dans lequel je des-

sine. Ma première aquarelle, je la dois à un voyage au Brésil. J'avais alors juste tiré trois traits dans mon carnet, qui représentait pour moi la mer, l'horizon et le ciel. Et j'ai eu envie d'approfondir cette ébauche à mon retour.

Vous êtes donc plutôt dans le figuratif...

Oui, a priori. Mais j'ai eu la chance ces dernières années de vivre à plusieurs reprises la Biennale de Venise aux côtés de Françoise-Hélène Brou, historienne d'art qui a ouvert un atelier d'artistes aux Condémines «Lez'Arts». Sa rencontre m'a ouvert d'autres champs de possibilités et ses explications ont su faire changer mon regard sur l'art contemporain. Désormais, je découvre et j'aime ce qui ne m'attirait pas de prime abord.

Avez-vous aujourd'hui des projets ?

J'aimerais rassembler une collection communale regroupant des œuvres d'artistes qui sont venus peindre à Nendaz et d'artistes nendards qui ont une aura extra-muros. Cette collection pourrait faire l'objet d'expositions itinérantes dans tous les villages ainsi que dans le bâtiment communal. Ces œuvres d'art font partie de notre patrimoine, elles ne doivent pas rester au fond des greniers mais au contraire être mises en valeur ! Et j'aime cette citation de Milan Kundera dans «L'insoutenable légèreté de l'être» : «Il me semble qu'il existe dans le cerveau une zone tout à fait spécifique qu'on pourrait appeler la mémoire poétique et qui enregistre ce qui nous a charmé, ce qui nous a ému, ce qui donne à notre vie sa beauté.»



bilan positif du centre de vaccination de Nendaz

Durant deux mois, les professionnels de santé de Nendaz et la Commune se sont unis pour offrir à la population un centre de vaccination contre le coronavirus. Près de 2000 personnes ont ainsi pu recevoir une couverture vaccinale complète, d'une ou deux doses selon les cas.

Le centre de vaccination de Nendaz avait pris ses quartiers au centre sportif de Haute-Nendaz du 17 mai au 9 juillet. Tous les médecins de la commune, soit la D^{re} Stéphanie Darioli-Bornet et les D^{rs} Edmond Dumoulin, Amédée Lages, Laurent Praz et Jean-Olivier Praz, leur personnel, M^{me} Nadine Venetz ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de la Pharmacie de Nendaz et de la Pharmacie des Montagnes s'y

sont relayés pour assurer durant toute cette période une prise en charge de qualité en toute sécurité. La Commune de Nendaz tient à remercier chacune et chacun d'entre eux pour leur disponibilité et leur engagement.

Grâce à cette structure mise en place sous l'égide de la Commune pour une durée déterminée et gérée administrativement par du personnel communal,

la population nendette a eu la possibilité de se faire vacciner dans sa propre commune. Une occasion qui a donc été saisie par près de 2000 personnes.

Il est bien évidemment toujours possible de se faire vacciner. À Nendaz, vous pouvez pour ce faire prendre directement contact avec l'une des deux pharmacies de la station précitées ci-dessus.



nomination d'un nouveau teneur du cadastre

Sur proposition du Conseil communal, le Canton du Valais a nommé David Fournier en qualité de teneur du cadastre pour la Commune de Nendaz. Il a pris ses nouvelles fonctions le 16 juin 2021.

David Fournier était auparavant premier substitut au teneur de cadastre depuis le 1^{er} janvier 2015. Employé de commerce de formation, il travaillait comme taxateur au service cantonal des contributions avant de rejoindre notre administration communale.

Bernard Devènes, qui occupait jusqu'ici le poste de teneur du cadastre, est détaché pour les mois à venir à un pro-

jet d'introduction des lots de la mensuration communale officielle au registre foncier. Le Conseil d'Etat a par ailleurs nommé un nouveau substitut en la personne de Pierre-Alain Michelet.

Nous souhaitons à chacun d'entre eux plein de succès dans leurs nouvelles fonctions.



bonne retraite à Freddy Fournier, chef du service social

Freddy Fournier a travaillé plus de 44 années pour l'Administration communale de Nendaz dont la moitié comme chef du service social. Il prend aujourd'hui une retraite bien méritée.

Freddy Fournier est entré à la Commune de Nendaz comme collaborateur au cadastre en 1977, avant de devenir collaborateur au service des contributions en 1978 puis chef de section du secrétariat central dès 1989. Il prend la tête du service social et par là même la direction de l'EMS du Foyer Ma Vallée et du Centre médico-social, en 1999, un poste qu'il a occupé jusqu'au 30 juin 2021, date de son départ à la retraite.

Le temps donc d'engranger un grand nombre de bons souvenirs: « Il y a eu de nombreux précieux moments de convivialité comme les soirées partagées avec nos résidents à Rolle où certains d'entre eux passaient chaque année une semaine de vacances, toutes les visites faites aux nonagénaires ou

encore les Noël des Aînés. » Et Freddy Fournier d'ajouter: « Il y a eu aussi l'occasion de célébrer l'aboutissement de beaux projets comme l'agrandissement de l'EMS Foyer Ma Vallée et de la crèche du P'tit Bec à Haute-Nendaz, la construction de la crèche Les Grenouilles à Aproz ainsi que la réalisation d'appartements protégés. »

Que de belles réalisations grâce à l'appui et à la confiance des autorités. Mais que seraient ces magnifiques infrastructures sans l'implication d'un personnel motivé et compétent au service de la population. Il tient ici à relever le travail d'équipe et de rendre hommage à toutes les collaboratrices et collaborateurs qu'il a eu l'occasion de côtoyer et apprécier pour leur disponibilité et leur sympathie.

S'il devait formuler un regret, c'est qu'il y a une vingtaine d'années l'on pouvait consacrer plus de temps aux pensionnaires. Si l'approche est devenue plus professionnelle, les tâches administratives pour justifier la moindre prestation deviennent, à ses yeux, envahissantes. « Mon souhait, peut-être utopique, est que l'on place la qualité de vie des résidents comme préoccupation première car une institution de soins pour les personnes âgées est avant tout un lieu de vie! », résume-t-il.

Nous souhaitons à Freddy Fournier de profiter pleinement de sa retraite et le remercions chaleureusement pour son engagement et sa fidélité!



De gauche à droite, Freddy Fournier, chef du service social de Nendaz de 1999 à 2021 aux côtés du président de la Commune Frédéric Fragnière, de son successeur Alain Broccard et d'Emilie Bornet, conseillère communale en charge de la commission des affaires sociales et de la jeunesse. © Jean-Pierre Guillermin



les décisions de l'assemblée primaire

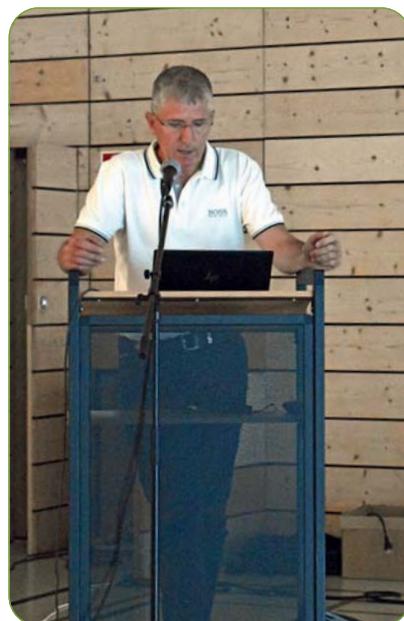
Les citoyens de Nendaz étaient convoqués le 17 juin dernier à la salle polyvalente de Haute-Nendaz. À l'ordre du jour : l'avenant à la convention du 14 mai 1987 entre la Commune et la SA L'Energie de l'Ouest-Suisse ainsi que les comptes 2020 de la Municipalité. Cette assemblée s'est terminée par la présentation du projet d'aménagement du centre de la station.

Avenant à la convention du 14 mai 1987

Cet avenant et ses annexes ont longtemps été l'objet de divergences entre les municipalités et les exploitants de l'aménagement Cleuson-Dixence (Alpiq SA et Grande Dixence SA). Les clauses de la convention signée en 1987 ont en effet dû être précisées, l'investissement ayant été plus élevé que prévu et le tragique accident dû à la rupture du puits blindé en 2000 ayant retardé la mise en service. Il a également fallu prendre en compte que le projet réalisé a finalement permis de dépasser fortement les objectifs de puissance visés. Enfin, un désaccord portait également sur l'inventaire entre les parties mouillées qui reviendront gratuitement aux communes concédantes et les parties sèches sur lesquelles elles pourront exercer à terme un droit de retour moyennant rachat.

Damien Métrailler, délégué aux communes du Bas Valais pour la négociation de cet avenant à la convention et actuel président des forces motrices valaisannes, était invité pour donner son éclairage sur les enjeux de ce dossier très technique. Suite à son explication, l'Assemblée primaire a accepté cet avenant et ses annexes. Ce dernier établit que les frais relatifs à la rupture du puits blindé sont à la charge de l'exploitant et non des communes. La date de mise en service pour le calcul

de la durée des concessions n'a pas à être retardée et a ainsi été fixée au 1er novembre 2001. Par contre, les communes ont reconnu un investissement et une puissance de la centrale plus élevés qu'estimés initialement que les parties concernées ont arrêté respectivement à 1.294 milliards de francs et à 1'269 MW. À noter que cet avenant et ses annexes ne constituent ni un engagement financier ni une décision quant au retour des concessions de la 1^{re} Dixence et de Cleuson échues en 2031 pour lequel un processus distinct a été formellement initié.



Damien Métrailler. © Sonia Déléze

Comptes 2020 de la Municipalité

Les comptes 2020 de la Municipalité peuvent être considérés comme bons et permettent à Nendaz de maintenir un niveau d'investissements élevés. Ils se bouclent avec une marge d'autofinancement de Fr. 8'848'907.32 qui est supérieure au budget qui la chiffrait à Fr. 7'611'400 et qui a permis de couvrir l'entier des investissements nets de Fr. 6'172'465.24. À la suite de la comptabilisation des amortissements, l'exercice 2020 se conclut sur un excédent de revenus de Fr. 1'340'331.13 qui fait passer la fortune nette de Fr. 36'031'133.67 à Fr. 37'371'464.80 à fin 2020. Après présentation des chiffres-clés et rapport de l'organe de contrôle, les comptes 2020 de la Municipalité ont été acceptés par l'Assemblée primaire.

Présentation du projet d'aménagement de la station

Le président de la Commune, Frédéric Fragnière, a rappelé l'importance de ce projet qui s'inscrit dans une vision globale à long terme. Tout a commencé il y a près de 20 ans avec l'achat des premiers terrains de la plaine des Ecluses et la volonté de le laisser vierge de toute construction. Il y a eu ensuite la construction de deux parkings (Raé et Mer de Glace) dans l'idée d'ensuite pouvoir supprimer des places de parc au cœur de la station ainsi que la réalisation du funiculaire pour améliorer la mobilité douce en station.

Après l'aménagement de la balade le long des Ecluses, il s'agit aujourd'hui de développer également la zone sportive vers le tapis magique ainsi que la zone vers la place de jeux. La question du remplacement de la tente par une halle polyvalente est également à l'étude.

Le projet d'aménagement du centre de la station doit pour sa part faire avec le bâti existant tout en rendant le secteur entre le rond-point et la Migros, plus convivial et esthétique. La Commune a demandé aux 41 propriétaires concernés, qui avaient été intégrés aux réflexions dès le début du processus, l'autorisation de gérer l'aménagement de façade à façade pour une durée de 22 ans, ce qui lui a été accordée par tous à l'exception de deux propriétaires. Arnaud Michelet a présenté plus concrètement ce projet qui prévoit notamment une optimisation des emplacements de places de parc avec une limitation des durées de stationnement, la création sur un petit tronçon d'une zone de rencontre limitée à 20 km/h qui donne la priorité aux piétons, un espace arboré sur la place derrière le Mont-Calme, une surface doublée devant les arcades avec

la possibilité pour les commerçants d'organiser des animations devant leur vitrine.

Trois questions ont été soulevées par les citoyens. La première concerne les places de parc supprimées. Frédéric Fragnière a rappelé l'investissement consenti préalablement pour la création de nouveaux parkings. «Cela implique un changement d'habitude. Les parkings à disposition sont situés à quelques minutes à pied. Il faudra instaurer

également une meilleure gestion des places de parc au cœur de la station en réduisant la durée de stationnement», a-t-il souligné. La seconde porte sur le manque de toilettes publiques, une lacune à laquelle il est prévu de remédier. La dernière intervention évoquait les moloks en face de la Coop. Ces derniers vont être déplacés car ils posent, à l'emplacement actuel, à la fois un problème esthétique et de circulation.



Frédéric Fragnière. © Sonia Déléze



Arnaud Michelet. © Sonia Déléze



Maquette du projet d'aménagement du centre de la station. © Sonia Déléze



rénovation de la passerelle sur le bisse de Saxon

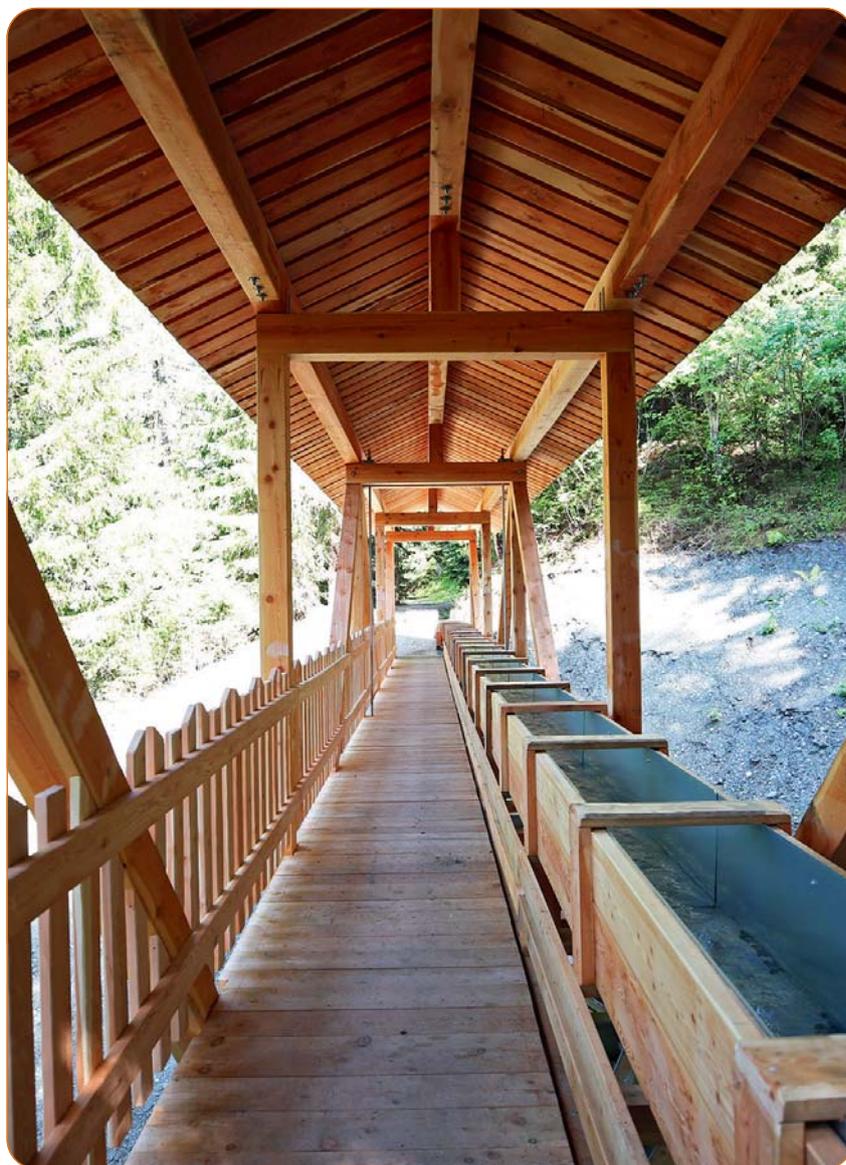
La passerelle qui se trouve le long du bisse de Saxon dans la région de Pracondu a été complètement refaite à neuf.

La passerelle avait plus de 20 ans et était fortement dégradée. Elle enjambe le torrent de Pracondu qui ne pourrait pas être franchi sans un tel édifice et se trouve le long d'une balade très appréciée et fréquentée. La voilà complètement rénovée, sécurisée et prête à être empruntée, depuis le 9 juillet dernier, par les randonneurs qui arpentent celui qui est considéré, avec ses 32 kilomètres, comme le plus long bisse du Valais.

En grande partie en bois, soit plus précisément en mélèzes de la région, elle s'intègre parfaitement au paysage.

Cette rénovation était nécessaire mais requérait un budget relativement important. C'est pourquoi la commission communale « Economie, tourisme et mobilité » avait adressé un dossier de candidature pour bénéficier du « Fonds Mobilière ponts et passerelles ». L'assurance La Mobilière, en tant que partenaire de Suisse Rando, attribue en effet chaque année un total de 250'000 francs répartis entre différents projets d'assainissement ou de construction de ponts et de passerelles qui se trouvent sur les itinéraires homologués.

La passerelle de Saxon a été retenue parmi les lauréats et a ainsi profité de ce précieux soutien à hauteur de 50'000 francs, ce qui a permis de programmer les travaux entre l'automne 2020 et le printemps 2021.



■ Cette passerelle permet à la fois la traversée des piétons mais également de l'eau du bisse de Saxon. © Sonia Déléze

la patinoire de Haute-Nendaz retrouvera la glace

La patinoire des Ecluses avait été remplacée par une surface synthétique durant deux saisons. Cet hiver, un nouveau système de refroidissement sera installé et les patineurs pourront glisser à nouveau sur de la glace.

En mars 2019, une panne du compresseur avait nécessité une prise de décision quant à l'avenir de la patinoire. En effet, son système de refroidissement à l'ammoniac ne pouvait être remplacé tel quel à la fois par soucis de sécurité et pour des raisons environnementales.

Deux hivers durant, elle a été remplacée par une surface à la fois synthétique et de plus petite taille. Après cette phase-test, le Conseil communal a décidé de revenir à l'exploitation d'un système de

refroidissement pour produire une glace artificielle mais sans utilisation de l'ammoniac pour assurer une installation propre, écologique, performante et sans risque pour la population.

Après analyse des différentes alternatives possibles, le choix s'est porté sur un système avec dioxyde de carbone. Le CO2 refroidi est pompé dans le réseau de distribution de la dalle puis comprimé. Ce système performant est le seul permettant à la fois de conser-

ver les infrastructures existantes, de garantir les aspects écologiques et énergétiques, de maintenir la même durée d'exploitation et d'assurer un entretien simple.

Les travaux sont déjà en cours pour une ouverture avant le début de l'hiver. La patinoire retrouvera alors son format initial de 60 mètres sur 30 pour le plus grand bonheur des patineurs et hockeyeurs. ■

les rendez-vous du Nînd'Art

Le Nînd'Art propose tout au long de l'année des expositions aussi riches que variées. Retrouvez ci-dessous les expositions à venir.

Exposition

Le Déserteur

Date :

Du 27 août au 7 novembre 2021

Horaires :

Du jeudi au dimanche 16 h à 19 h

Une exposition autour des nombreuses œuvres originales du Déserteur est organisée au Nînd'Art dans le cadre des événements marquant les 150 ans du décès de ce personnage emblématique de l'histoire nendette. Charles-Frédéric Brun, surnommé le Déserteur, arriva à Nendaz au milieu du 19^e siècle. Il troquait ses tableaux colorés contre des repas. Il vécut en SDF avec la peur des gendarmes, se cachant entre Nendaz et le val d'Hérens, jusqu'à sa mort en 1871. Cette exposition fait également figure de vernissage d'un livre d'art réalisé par Bernard Wyder qui se veut un catalogue raisonné de l'œuvre du Déserteur.

Exposition

Artistes d'aujourd'hui sur les traces du Déserteur

Lieu :

Au Lez'Arts,
route des Condémines 160,
Condémines

Date :

Du 28 août au 26 septembre 2021

Horaires :

Du vendredi au dimanche de 15 h à 19 h

Vernissage :

Le samedi 28 août 2021 à 15h en présence des artistes

En parallèle à l'exposition mise sur pied par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Nendard (*voir ci-contre*), l'Association Lez'Arts propose une exposition d'art contemporain sur le thème de l'artiste voyageur et nomade, se déplaçant de village en village pour créer des objets artistiques à la demande des habitants ou des collectivités. Trois artistes, soit Sylvie Wozniak, Céline Salamin et Florian H.A Wicki, y présentent chacun leur vision de l'œuvre du Déserteur, transposée dans un langage plastique actuel.

Spectacle musical

« Les couleurs du désert »

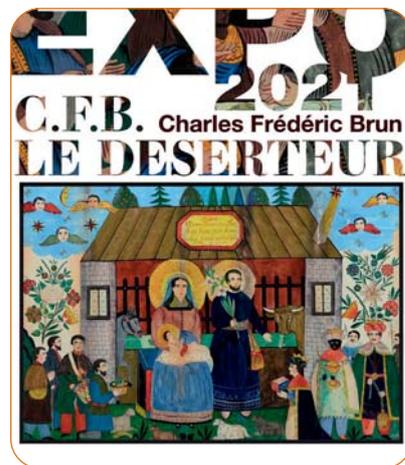
Lieu :

À Basse-Nendaz

Dates :

Les 14, 15, 16, 21, 22, 23, 24, 29 et 30 octobre 2021 à 19 h

Textes de Marie Héritier, arrangements musicaux et transcriptions de Charles Pitteloud, créations visuelles d'Aline Fournier et mise en scène de Bernard Sartoretti.



Le spectacle musical, « Les couleurs du Désert » évoque le Déserteur en tant que chansonnier, celui qui a recopié des chansons populaires françaises. Par la même occasion, il met en lumière tout l'héritage culturel qu'il nous a laissé. Des témoins vont rassembler leurs souvenirs pour rappeler son parcours. Participent à ce projet cinq musiciens, sept acteurs, un récitant et quatre créateurs.

Spectacle Théâtre-Musical
« On n'est pas si ringards »

Dates:

Samedi 20 novembre 2021 à 20 h
et dimanche 21 novembre 2021 à 17 h

Avec:

Céline Ramsauer, Anthony Fournier
et Yves Moulin

Ce spectacle entre jeux, musiques et confessions, est la rencontre de trois artistes aux personnalités bien différentes. Même si très vite on s'aperçoit que quelque chose les rassemble, ce n'est pas forcément ce que l'on croit qui les lie intimement. « On n'est pas si ringards » est une création originale écrite

à 30 doigts sur le papier, l'instrument et dans l'air. Trois sensibilités pour un spectacle où l'on parle, où l'on chante, où l'on rit, où l'on joue, où l'on « est »!

Exposition

Printse, une histoire de foot

Dates:

3, 4, 5, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 28, 29
et 30 décembre 2021

Horaires:

De 16 h à 19 h
sauf le vendredi de 17 h à 20 h

La saison 2010-2011 a été marquée par la première apparition du FC Printse Nendaz issu de la fusion

entre le FC Nendaz et le FC US ASV. Pour fêter ses 10 ans, le FC Printse Nendaz vous propose de plonger dans les archives des deux clubs. Anecdotes, photos, portraits permettront de vous faire revivre ou de découvrir différents moments marquants du foot dans le vallon de la Printse.

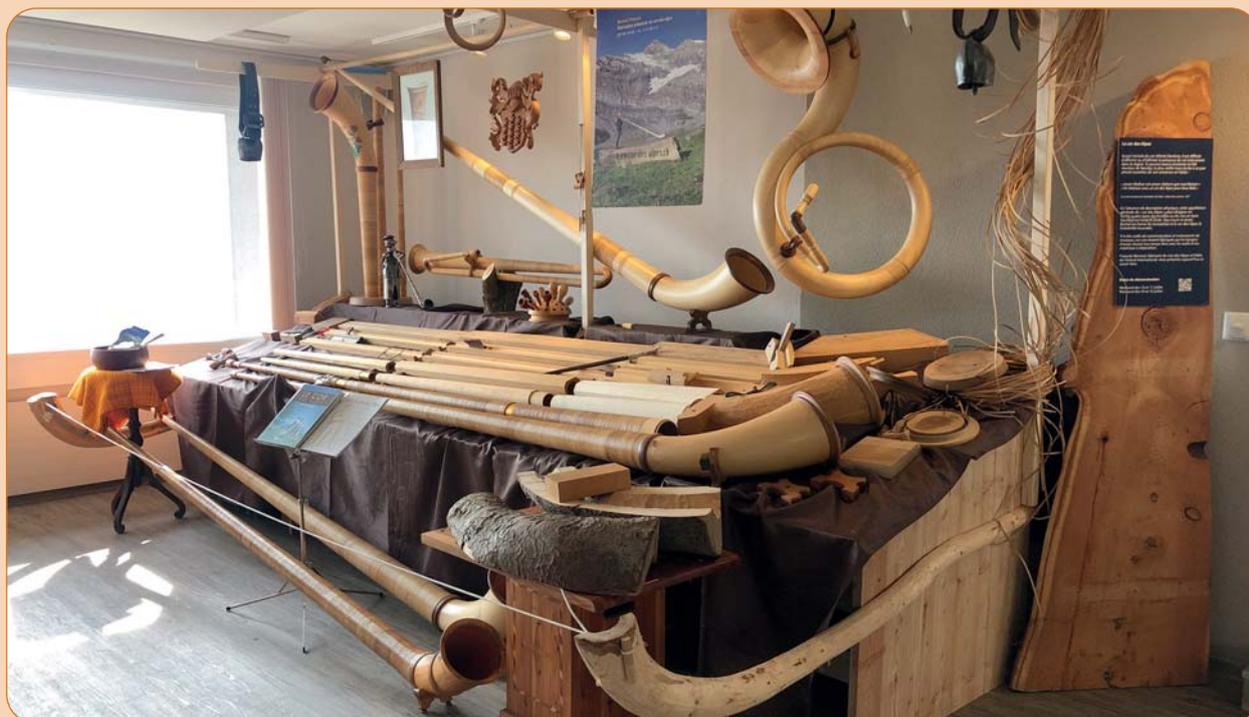
Des compléments d'informations sont apportés tout au long de l'année sur le site sur www.nindart.ch. Vous y trouverez aussi en temps voulu les modalités de réservations aux différents spectacles.

Retour en photo
sur l'exposition Nendaz,
capitale du cor des Alpes

2021 a marqué les 20 ans du Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes de Nendaz.

Une exposition autour l'histoire du cor des Alpes à Nendaz en général et de son festival en particulier était à découvrir au Nind'Art du 16 juillet au 8 août dernier.

© Mélanie Dubois





mémento

Administration communale

Route de Nendaz, 352, Basse-Nendaz
Ouverture: lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8 h à 12 h
ainsi que mercredi de 14 h à 17 h

Horaires téléphoniques:

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

- Secrétariat: 027 289 56 00
- Travaux publics: 027 289 58 70
- Finances: 027 289 56 20
- Service de la population: 027 289 56 30
- Police communale: 027 289 58 50
- Cadastre: 027 289 56 60
- Édilité: 027 289 56 50
- Service social: 027 289 57 00

Agence communale AVS

Route de Nendaz 407, Basse-Nendaz
Pascal Praz, agent local
027 289 57 44

Permanence téléphonique:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 9 h 30
Rendez-vous sur demande

Bibliothèque communale

Centre de la Biolette 027 288 58 30

Ouverture au public:

Lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h
Mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h
Horaire restreint en été:
Lundi de 14 h à 18 h

Ludothèque

Centre de la Biolette 027 289 58 35

Ouverture au public:

Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
Fermeture durant
les vacances scolaires

Centre médico-social

Secrétariat général 027 289 57 12

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative:
les jours ouvrables
de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h
027 289 57 15
- Permanence infirmière:
les jours ouvrables de 13 h 30 à 16 h
027 289 57 16

Service d'assistance sociale

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8 h 30 à 9 h 30
027 289 57 14

APEA

(Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 289 57 46
Les mardis et jeudis
de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h 30

SOC

Service officiel de curatelle

027 289 57 48, 027 289 57 49
et 027 289 57 42

Crèche du P'tit Bec

027 289 57 51

Permanence téléphonique:

6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

Crèche et nurserie Les Grenouilles

Crèche 027 289 57 95
Nurserie 027 289 57 96

Permanence téléphonique:

6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

Direction des écoles

Pierre-Michel Bagnoud
027 289 58 01

Distribution d'électricité

SEIC Service électrique
intercommunal SA, à Vernayaz
027 763 14 11

État civil

À Sion 027 606 33 40

Feu

Guillaume Fournier,
commandant des pompiers
079 608 07 13
Numéro d'alarme: 118

EMS Foyer Ma Vallée

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

Garde-chasse

Christian Bornet 079 355 39 18

Juge de commune

Mireille Fournier 079 794 52 40

Objets trouvés

Police municipale 027 289 58 50

Office du tourisme

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

Paroisse

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

Président de la Commune

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

Ramontage

Xavier D'Amico 027 288 67 12

Déchetterie et décharge des Eterpas

027 289 58 70 (bureau)